

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROJET : PROJET D'APPUI ET DE VALORISATION DES INITIATIVES ENTREPRENEURIALES DES FEMMES ET DES JEUNES, PHASE I (PAVIE I)

PAYS : SENEGAL

RAPPORT D'EVALUATION

Date : Novembre 2019

Equipe d'évaluation	<p>Chef d'équipe Kokou AMOUZOUVI, Economiste d'Education, RDGW2/COTG, poste 7147</p> <p>Membres de l'équipe : Soulèye KITANE, Expert Développement Environnementaliste, RDGW/COSN, poste 6541 Borel. A. FOKO, Economiste de l'éducation AHHD, poste 1547 Anouar OUEDRAOGO, Coordinateur de Programme Emploi des Jeunes, AHHD/JFYA, poste 5598 Alimata SANOGO-TOURE, Consultante en inclusion financière, PIFD, poste 5241 Mohamadou BA, Expert en financement, PIFD, poste 4255 Absa Ndeye GNINGUE, Chargée de la plateforme d'innovation, AHHD, poste 4547 Oumar OUATTARA, Spécialiste en gestion financière, SNFI.2/COSN, poste 6561 Coumba Ndofféne DIOUF, Spécialiste en Passation des Marchés, SNFI.1/COSN, poste 6568 Fatou Siby FAYE BA, chargée de décaissement, COSN, poste 6584 Nathalie. G. GAHUNGA, Chef expert en genre, RDGW.4, poste 3383 Muriel Laurence KEI-BOGUINARD, chef juriste, PGCL.1, poste 2418 Rokhaya TRAORE, socio-économiste, RDGW/COSN, poste 6539 Issa BARRO, Consultant, RDGW</p>
Direction	<p>Directeur sectoriel pi : Jennifer BLANKE, Poste poste 4027 Directeur régional : Marie-Laure AKIN-OLUGBADE, RDGW, poste 7778 Chef de division : Mouldi TARHOUNI, RDGW.2, poste 2235 Responsable Pays pi : M. Adam AMOUMOUN, COSN, poste 6533</p>
Pairs - évaluateurs	<p>Joséphine NDAO, Chargée en Chef de l'Entreprenariat et des PME, AHHD0, poste 8381 Loubna BOURKANE, Spécialiste principale en emploi des jeunes, RDGN.2, poste 6566 Sidy Gallo DIOP, Spécialiste principal en investissement du secteur privé, PIFD, poste 3165 Mouhamed GUEYE, Chef économiste de développement, RDGN.2, poste 1516 Ezana. H.WOLDEGEORGISE, Spécialiste principal en investissement, AFAWA, poste 5577</p>

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**PROJET : PROJET D'APPUI ET DE VALORISATION DES INITIATIVES
ENTREPRENEURIALES DES FEMMES ET DES JEUNES, PHASE I (PAVIE I)**

PAYS : SENEGAL

RAPPORT D'EVALUATION

RDGW/COSN

Novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

I.	Orientation stratégique et justification.....	1
1.1.	Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays.....	1
1.2.	Justification de l'intervention de la Banque.....	3
1.3.	Coordination de l'aide.....	3
II.	Description du projet.....	4
2.1.	Objectifs et Composantes du projet.....	4
2.2.	Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées.....	7
2.3.	Type de projet.....	8
2.4.	Coût du projet et dispositifs de financement.....	8
2.5.	Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	11
2.6.	Approche participative pour la mise en œuvre du projet.....	11
2.7.	Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées.....	12
2.8.	Principaux indicateurs de performance.....	12
III.	Faisabilité du projet.....	13
3.1.	Performance économique et financière.....	13
3.2.	Impact environnemental et social.....	13
IV.	Exécution.....	15
4.1.	Dispositions en matière d'exécution.....	15
4.2.	Suivi.....	16
4.3.	Gouvernance.....	17
4.4.	Durabilité.....	18
4.5.	Gestion des risques.....	18
4.6.	Développement des connaissances.....	18
V –	Cadre juridique.....	19
5.1.	Instruments juridiques.....	19
5.2.	Conditions associées à l'intervention de la Banque et du Fonds.....	19
5.3.	Conformité avec les politiques de la Banque.....	20
VI –	Recommandation.....	20
	Annexe I : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Sénégal.....	I
	Annexe II : Tableau du portefeuille des projets de la BAD au Sénégal.....	II
	Annexe III : Carte de la zone du projet.....	VI

Equivalences monétaires
(Octobre 2019)

Unité monétaire	=	FCFA
1 UC	=	821,260 FCFA
1 UC	=	1,252 EUR
1 UC	=	1,363 USD

Année fiscale
1^{er} janvier – 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Sigles et abréviations

ADEPME	: Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises
AFD	: Agence Française pour le Développement
ANIDA	: Agence Nationale de l'insertion et développement rural
ANSD	: Agence nationale de la statistique et de la démographie
BAD	: Banque africaine de développement
BM	: Banque mondiale
BNDE	: Banque Nationale pour le Développement Economique
CMS	: Crédit Mutuel du Sénégal
CNCAS	: Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CNP	: Coordination nationale du projet
DER	: Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes
DPB	: Direction de la programmation budgétaire
DSP	: Document stratégie pays
EIES	: Etude d'impact environnementale et sociale
ENABEL	: Agence belge de Développement
FIDA	: Fonds international pour le développement de l'agriculture
GVT	: Gouvernement
IF	: Institutions Financières
IFP	: Institutions Financières Partenaires
IMF	: Institution de Microfinance
MEFP	: Ministère de l'économie, des finances et du plan
ML	: Monnaie locale
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation des producteurs
PAMECAS	: Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit
PAPEJF	: Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
PGES	: Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	: Produit intérieur brut
PPP	: Partenariat Public Privé
PROVALE-CV	: Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur
PSE	: Plan Sénégal Emergent
PSEJ	: Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SNEEG	: Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre
TRE	: Taux de Rentabilité Economique
TRI	: Taux de rentabilité interne
UC	: Unité de compte
UE	: Union européenne
UGP	: Unité de gestion du projet
USAID	: Programme d'assistance technique américain
VAN	: Valeur Actuelle Nette

Fiche de projet

Fiche du client

EMPRUNTEUR : République du Sénégal

ORGANE D'EXECUTION : Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER)

Plan de financement

Source	Montant (MUC)	Instrument
BAD	39,00 (ou 48,828 MEUR)	Prêt
FAD	10,00	Prêt
AFD	15,97 (ou 20 MEUR)	Prêt
Gouvernement	25,58	-
COÛT TOTAL	90,55	

Principales informations sur le financement du prêt FAD

Montant du prêt	10 millions d'UC
Commission d'engagement (prêt)	0,50% par an du montant non décaissé
Commission de service (prêt)	0,75% par an de l'encours
Taux d'intérêt	1%
Échéance (prêt)	30 ans
Différé d'amortissement (prêt)	5 ans

Principales informations sur le financement du prêt BAD

Montant du prêt	48 828 000 Euros
Type de prêt	Prêt à taux pleinement flottant
Echéance	A déterminer (jusqu'à 25 ans, y compris le différé d'amortissement)
Différé d'amortissement	A déterminer (jusqu'à 8 ans)
Echéance moyenne du prêt	A déterminer (selon la structure de l'amortissement)
Remboursements	A déterminer (paiements semestriels après le différé d'amortissement)
Taux d'intérêt	Taux de base + marge du coût de financement + marge de prêt + prime à l'échéance, si applicable
Taux de base	Taux de base flottant (LIBOR USD 6-mois, à déterminer de nouveau le 1er février et le 1er août). Une libre option pour la détermination du taux de base est disponible.

Marge du coût de financement	La marge du coût du financement de la Banque, telle que déterminée le 1er janvier et le 1er juillet, et telle qu'appliquée au taux de base le 1er février et le 1er août
Marge de prêt	80 points de base (0,8 %)
Prime à l'échéance	A déterminer comme suit: <ul style="list-style-type: none"> - 0 % si l'échéance moyenne du prêt est inférieure ou égale à 12,75 ans - 0,10 % si l'échéance moyenne du prêt est de plus de 12,75 ans, mais inférieure ou égale à 15 ans - 0,20 % si l'échéance moyenne du prêt est de plus de 15 ans
Commissions d'ouverture	0,25 % du montant du prêt payable au plus tard à la signature de l'accord de prêt ou avant le premier décaissement du prêt.
Commissions d'engagement	0,25 % du montant non encore décaissé. Les commissions d'engagement commencent à être exigibles 60 jours après la signature de l'accord de prêt et sont payables aux dates de paiement fixées.
Option pour le changement du taux de base*	En plus de la libre option pour un taux de base flottant, l'emprunteur peut changer le taux fixe en taux flottant ou l'intégrer dans une partie ou la totalité du montant décaissé. Des commissions sont exigibles pour une telle transaction.
Option pour fixer un plafond ou un tunnel de taux pour le taux de base*	L'emprunteur peut fixer un plafond ou fixer à la fois un plafond et un plancher à appliquer sur une partie ou la totalité du montant décaissé. Des commissions sont exigibles pour une telle transaction.
Option pour la conversion de la monnaie du prêt	L'emprunteur peut convertir la monnaie du prêt en une autre monnaie des prêts de la Banque, aussi bien pour les montants non encore décaissés que pour les montants déjà décaissés, et ce en totalité ou en partie. Des commissions sont exigibles pour une telle transaction

* Les options pour la conversion et les commissions exigibles à cet égard doivent se conformer aux Lignes directrices de la Banque pour le change auxquelles l'on peut avoir accès au lien suivant: <http://www.afdb.org/fr/documents/document/guidelines-for-conversion-of-loan-terms-july-2014-87643/>

Performance du Projet

VAN (au taux de 12%)	118,70 milliards de FCFA
TRI (scénario de base)	55%

Durée – principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	Juillet 2019
Approbation du projet	Décembre 2019
Entrée en vigueur	décembre 2019
Dernier décaissement	1er trimestre 2023
Achèvement	31 décembre 2022

Résumé du projet

Aperçu général du projet : Le Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes, première phase (PAVIE I) aura pour objectif global d'appuyer la création d'emplois pour les jeunes et les femmes grâce à la promotion de l'entrepreneuriat. Sur le plan spécifique, il contribuera à la valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes à travers : i) l'accès au financement et ii) l'accompagnement technique des entrepreneurs aussi bien dans les métiers que dans la gestion d'entreprise dans une perspective d'assurer la viabilité et la pérennité de leurs entreprises. Son coût total de 90,55 millions d'UC est financé par un prêt FAD de 10 millions d'UC, d'un prêt BAD de 39 millions d'UC (48,828 millions d'Euros), d'un cofinancement de 15,97 millions d'UC (20 millions d'euros) de l'AFD et de la contrepartie du gouvernement d'un montant de 25,58 millions d'UC (21 milliards de francs CFA). D'une durée de trois (3) ans, le projet conçu sur une approche par la demande et mis en œuvre en coordination avec le secteur privé, notamment les banques et les institutions de microfinance, permettra de financer les initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes sur toute l'étendue du territoire sénégalais tout en apportant un accompagnement technique sur le plan métier et en matière de gestion d'entreprise. A terme, le projet permettra : (i) de financer plus 14 000 initiatives entrepreneuriales pour un volume de financement de l'ordre de 61 milliards de francs CFA soit 80 millions d'UC ; (ii) de générer ou de consolider environ 65 000 emplois directs et 89 000 emplois indirects, soit au total 154 000 emplois dont 60% destinés aux femmes ; (iii) de former plus de 27 000 entrepreneurs dont plus de 15 000 femmes, soit 55% ; (iv) d'appuyer la transformation digitale de 2 200 entreprises et de formaliser 3 500 autres (dont 50% dirigées par des femmes) . Le projet mettra en place un dispositif de suivi et d'encadrement des initiatives accompagnées dans le but d'éviter les détournements d'objectifs ainsi qu'un dispositif de suivi géolocalisé des investissements.

Evaluation des besoins. La conception du projet se fonde sur les priorités nationales définies dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui dans la deuxième phase (2019-2023) prévoit la mise en place de pôles économiques pour faire jouer au secteur privé national un rôle d'entraînement sur la structuration des chaînes de valeur permettant ainsi de créer 500 000 emplois. Les initiatives entrepreneuriales appuyées dans le cadre du projet s'appuient sur l'identification des besoins de la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER), dont la mission est justement d'impulser et de promouvoir l'entrepreneuriat rapide des jeunes et des femmes à travers une prise en charge plus efficace des principales contraintes qui limitent le développement de l'entrepreneuriat, à savoir l'accès au financement pour de jeunes entreprises en phase de création et l'accompagnement technique vers la viabilité des entreprises.

Valeur ajoutée pour la Banque africaine de développement : La Banque est un partenaire majeur pour le Sénégal dans le développement de l'entrepreneuriat et la promotion de l'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes. Le présent projet rentre dans la continuité de ce positionnement de la Banque au Sénégal avec une approche innovante et une efficacité plus centrée sur la promotion de l'emploi en adoptant : (i) une approche par la demande basée sur le financement et l'accompagnement technique directs des porteurs d'initiatives entrepreneuriales ; (ii) une approche basée sur la structuration des chaînes de valeurs agricoles et artisanales pour avoir un effet multiplicateur sur l'emploi ; (iii) un mécanisme de financement souple et efficace ; et (iv) une approche basée systématiquement sur la transformation digitale des entreprises accompagnées en vue d'accroître davantage leur productivité et leur compétitivité. Avec cette approche, la banque a su convaincre l'Agence française de développement (AFD) qui intervient dans le projet en cofinancement. D'autres partenaires,

notamment la GIZ et l'USAID ont manifesté leur intention de soutenir parallèlement l'approche.

Gestion des connaissances : Le processus de conception de ce projet offre à la Banque une source de connaissances sur la mise en place d'un projet visant le renforcement et la croissance des MPME à travers un accompagnement financier et technique. Il s'agit d'une expérience innovante fondée sur une approche par la demande en étroite coordination avec les institutions financière privées, les organisations professionnelles, le secteur privé et le gouvernement incluant la plupart des structures d'appui à l'entrepreneuriat au Sénégal. Les leçons tirées de cette expérience renforceront la base de connaissances de la Banque en la matière et pourront servir à améliorer les opérations dans d'autres contextes. Les informations relatives à cette expérience seront disponibles au public par les canaux de communication de la Banque.

Cadre logique axé sur les résultats

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (Et année de référence)		Cibles et année de référence)		Sources et moyens de vérification	Risques/mesures d'atténuation
Impact	Contribuer à la promotion d'une croissance plus inclusive à travers l'appui, la promotion et le développement d'un entrepreneuriat créateur de richesses et d'emploi	Ind.1 : Incidence de la pauvreté	41,2%	2018	36,5%	2025	Données ANSD	<u>Risque 1.</u> Retards dans la mise en œuvre des activités de financement et de recouvrement par les institutions financières <u>Mesure d'atténuation 1.</u> Mise en place de contrats de performance et d'un dispositif de suivi efficace des actions des institutions financières
		Ind.2 : Taux de chômage des Jeunes (15-35 ans)/dont pour les jeunes femmes	17,44%/21,0%	2018	10,0% 15%	2025		
Effets	1. L'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales à fort potentiel de création d'emplois est valorisé	Ind.1.1 : taux d'accroissement du C.A des MPME appuyées	-	2019	20%	2022	Rapports d'exécution	<u>Risque 2.</u> Distorsions liées aux fonds publics d'appui à l'entrepreneuriat <u>Mesure d'atténuation 2.</u> Veiller à clairement séparer les activités de renforcement des capacités mises en œuvre par les partenaires non financiers de la DER de celles du financement
		Ind.1.2 : Nombre d'emplois directs créés ou consolidés dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales dont 50% pour les femmes	-	2019	51 987/ 25 994	2022		
	2. Les MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois dans les secteurs de l'industrie et des services	Ind.2.1 : taux d'accroissement du C.A des MPME appuyées	-	2019	20%	2022	Rapports d'exécution	
		Ind.2.2 : Nombre d'emplois décents directs créés et/ou consolidés dans les autres secteurs prioritaires dont pour les femmes	-	2019	12 230/ 4 646	2022		
Produits	Composante 1 : Valorisation de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales à fort potentiel de création d'emplois							
	Résultat 1.1 : Les chaînes de valeur dans l'Agriculture et l'Artisanat sont structurées et les capacités de leurs acteurs sont renforcées	Ind.R.1.1.1 : Nombre de personnes formées en appui métier et en gestion d'entreprise dont pour 40% pour les femmes	-	2019	39 565/ 15 826	2022	Rapports d'exécution	<u>Risque 3.</u> Absence de synergies entre les acteurs de l'écosystème <u>Mesure d'atténuation 3.</u> Mettre en place des conventions avec les différentes agences nationales d'appui à l'entrepreneuriat notamment l'ADPME et le BMN pour améliorer la synergie des actions selon les compétences distinctives et les missions
		Ind.R.1.1.2 : Nombre MPME formalisées	-	2019	3 000	2022		
	Résultat 1.2 : L'accès au financement des entreprises intervenant dans tous les maillons des chaînes de valeur agricoles et artisanales est amélioré	Ind.R.1.2.1 : Nombre d'entreprises financées dont 50% pour les femmes	-	2019	31 977/ 15 989	2022	Rapports d'exécution	
Ind.R.1.2.2 : Volume de financement octroyé (en millions de FCFA) dont 40% destinés aux femmes		-	2019	42 266	2022			

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (Et année de référence)	Cibles et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Risques/mesures d'atténuation		
Composante 2 : Développement des MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois dans les secteurs de l'industrie et des services								
	Résultat 2.1 : la compétitivité des MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois est améliorée	Ind. R.2.1.1 : Nombre de MPME bénéficiant d'un accompagnement technique (appui métier, gestion d'entreprise, etc) dont 50% pour les femmes	-	2019	1790/ 895	2022	Rapports d'exécution	<u>Risques 4</u> . Retards dans la mise en œuvre des activités de financement par les institutions financières <u>Mesure d'atténuation 4</u> . Mettre en place de contrats de performance et d'un dispositif de suivi efficace des actions des institutions financières <u>Risques 5 : risque politique</u> . Utiliser le projet à des fins politiques <u>Mesure d'atténuation 5</u> : Faire intervenir davantage le secteur privé, notamment les partenaires financiers (banques et microfinances) dans le processus de sélection en promouvant davantage le cofinancement au détriment de la mise à disposition directe
		Ind. R.2.1.2 : Nombre de MPME formalisées	-	2019	820	2022		
	Résultat 2.2 : L'accès au financement des MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois est amélioré	Ind. R.2.2.1 : Nombre de MPME financées dont 50% pour les femmes	-	2019	1 060/ 530	2022	Rapports d'exécution	
		Ind. R.2.2.2 : Volume de financement octroyé (en millions de FCFA) dont 40% destinés aux femmes	-	2019 2019	17 450/ 7 678	2022 2022		
Composante 3 : Gestion du programme et appui institutionnel à la DER								
	Résultat 3.1 : Les capacités du personnel de la DER sont renforcées	Ind. R.3.1.1 : Mise en place de l'assistance technique en structuration de chaînes de valeur	Non	2019	oui	2022	Rapports d'exécution	
		Ind. R.3.1.2 : Les capacités de la DER sont renforcées en recouvrement, communication et système d'information géographique	Non	2019	oui	2022		
	Résultat 3.2 : La gestion du programme est assurée	Ind. R.3.2.1 : Nombre de rapports de suivi	0	2019	12	2022		
		Ind. R.3.2.2 : Nombre de rapports d'audit validés	0	2019	3	2022		
Activités	<p>Composante 1 : Valorisation de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales (Appui à la structuration et au renforcement des capacités sur les chaînes de valeur dans l'Agriculture et l'Artisanat ; Mise en place d'un dispositif inclusif de financement des chaînes de valeur dans l'Agriculture et l'Artisanat)</p> <p>Composante 2 : Développement des MPME dans les secteurs de l'industrie et des services (Appui à l'amélioration de la compétitivité au travers de services non financiers dédiés aux MPME ; Appui aux MPME via des services financiers dédiés)</p> <p>Composante 3 : Gestion du programme et appui institutionnel à la DER (Renforcement des capacités de l'équipe de la DER ; Appui à la gestion du projet).</p>						Coûts par composante (millions d'UC) Composante 1 : 59,55 Composante 2 : 24,97 Composante 3 : 6,03 Total : 90,55 Dont FAD : 10, BAD : 39 ; AFD : 15,97 et GOUV : 25,58	

Calendrier d'exécution du projet

Année	2019				2020				2021				2022			
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Activités préparatoires																
Evaluation du projet																
Négociation des prêts et approbation																
Signature des Accords de prêts et respect des conditions préalables au 1er décaiss																
Publication de l'Avis Général de Passation des Marchés																
Activités de lancement de projet																
Confirmation et mise en place du personnel de l'UGP																
Confirmation et Mise en place du Comité de pilotage																
Mission de lancement du projet																
Acquisitions des biens du projet (véhicules, matériels bureautiques, infor etc)																
Conventions avec les structures partenaires																
révision du manuel de manuel de procédures admin, fin et comptables																
révision du manuel de procédures de gestion des financements																
Composante I. Valorisation de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales à fort potentiel de création d'emplois																
Identification et sélection des MPME																
Appui à la structuration des chaînes de valeurs																
renforcement des capacités																
appui à la transformation digitale																
Appui à la formalisation																
Encadrement technique et suivi																
Identification des besoins de financement et mise en place des financements																
Composante II. Développement des MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois dans les autres secteurs prioritaires du PSE																
Identification et sélection des MPME																
Renforcement des capacités des MPME																
appui à la transformation digitale																
Appui à la formalisation																
Encadrement technique et suivi																
Identification des besoins de financement et mise en place des financements																
Composante III Gestion du programme et appui institutionnel à la DER																
Fonctionnement du projet																
Mise en place système informatisé de comptabilité et de gestion																
suivi-évaluation du projet																
Renforcement des capacités de l'équipe de la DER																

SENEGAL

PROJET D'APPUI ET DE VALORISATION DES INITIATIVES ENTREPRENEURIALES DES FEMMES ET DES JEUNES, PHASE I (PAVIE I)

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition de **prêts de 39 millions d'UC (48,828 millions d'Euros) sur les ressources BAD et de 10 millions d'UC sur les ressources FAD** à la République du Sénégal, pour le financement du projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes, phase I (PAVIE I).

I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1 Le Sénégal s'est doté d'un plan stratégique de développement économique (PSE) dont la première phase a impulsé une nouvelle dynamique de croissance à partir de 2013 mais celle-ci est tirée par les investissements publics. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) a pour objectif de mener une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesse, d'emplois et d'inclusion sociale. La première phase (2014-2019) du PSE a connu des résultats probants, avec un taux de croissance passé de 3,6% en 2013 à 6,7 % en 2018. Mais cette croissance est tirée par les investissements publics qui connaissent les mêmes évolutions croissantes avec un taux passant de 11,9% en 2014 à 13,0% en 2018 alors que le taux d'investissement privé stagne autour de 19% sur la même période. Les prévisions de croissance pour la période 2019-2022 prévoient un taux moyen de 7,1%.

1.1.2 Dans ce contexte, le chômage reste un défi majeur, en particulier chez les femmes et les jeunes dans la mesure où le secteur public ne crée pas suffisamment d'emplois. Le taux de chômage reste élevé estimé à 14,6% en 2018 au niveau national. Le taux de chômage est plus de trois fois plus élevé chez les femmes (21,0%) que chez les hommes (6,2%). Les jeunes (15-35 ans) dont le taux est de 17,4% sont plus exposés que les adultes (12,4% pour les adultes de 35 à 44 ans et 9,9% pour les adultes de 45 à 59 ans). En outre, le chômage est plus marqué en zones rurales qu'en zones urbaines (16,7% en zones rurales contre 12,5% en zones urbaines). Par ailleurs, les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus touchés par le chômage avec un niveau de 16,6% au-delà de la moyenne nationale de 14,6%.

Taux de chômage			
	National	Urbain	Rural
Total	14,6	12,5	16,7
Selon le sexe			
Homme	6,2	6,2	8,0
Femme	21,0	21,1	26,8
Selon la tranche d'âges			
[15-24]	18,5	14,5	21,2
[25-34]	17,3	15,6	19,4
[35-44]	12,4	10,4	14,9
[45-59]	9,9	8,9	10,9
60 ans et plus	10,9	10,3	11,3
15-35 ans	17,44	14,87	19,88
Selon le niveau scolaire			
Aucun	15,3	12,0	17,1
Primaire	12,2	11,6	13,8
Secondaire	13,6	12,7	16,2
Supérieur	16,6	17,3	9,9

1.1.3 La principale contrainte à l'insertion des jeunes et des femmes sur le marché du travail est la faible capacité d'absorption du marché du travail qui se traduit par un secteur privé dominé par des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME) qui évoluent dans l'informel et offrant peu d'opportunités d'emplois salariés formels.

En effet, la quasi-totalité des entreprises du tissu économique sont des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) qui représentent 98% du tissu économique privé mais ne génèrent que 46% des emplois. Par ailleurs, elles pèsent seulement 30% du chiffre d'affaires généré par l'ensemble des entreprises. En outre, elles se retrouvent pour la quasi-totalité dans le secteur informel qui représente 97% du tissu économique.

1.1.4 La difficulté d'accès au financement reste la contrainte majeure de ces MPME à contribuer davantage à la dynamique de croissance actuelle et générer des emplois, notamment pour les femmes et les jeunes. En effet, la part des MPME aux crédits bancaires n'est que de 16% et 72% d'entre elles sont confrontées au rejet de leurs requêtes de financement, malgré qu'elles représentent 98% du tissu des entreprises. L'offre de financement des Banques est limitée et souvent à des conditions difficilement accessibles et sans accompagnement technique des entrepreneurs. Les Institutions de microfinance (IMF) quant à elles offrent des produits souvent peu adaptés aux PME en termes de montants, de durée, de nature des besoins à financer et surtout à des conditions de taux d'intérêt difficilement viables pour de jeunes entreprises. En outre, les nombreuses initiatives du Gouvernement (projet, programmes et fonds étatiques) présentent des faiblesses, notamment en matière de coordination, d'efficacité et de durabilité.

1.1.5 Face à ces contraintes et à la nécessité d'apporter des réponses plus efficaces et coordonnées aux demandes pressantes des jeunes et des femmes, l'Etat a mis en place, depuis Mars 2018, la Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) dotée d'un budget annuel de 30 milliards de francs CFA annuel et destiné à promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des femmes et des jeunes en combinant des appuis financiers et d'accompagnement. La DER est née d'une politique volontariste de l'Etat sénégalais pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes pour faire face au défi immense de l'emploi dans un contexte où environ 65% de la population a moins de 25 ans, le taux de chômage atteint un niveau inquiétant de 25%, 60% des chômeurs ont entre 15 et 34 ans et 100 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui arrivent sur le marché du travail chaque année. A cet effet, la DER est censée apporter une réponse à ces difficultés d'accès au financement en favorisant l'inclusion financière.

Pourquoi soutenir la DER dans le contexte du projet ?

Créée en novembre 2017, la DER a pour mission générale d'impulser la promotion de l'entrepreneuriat rapide des jeunes et des femmes. Elle dispose pour cela d'un budget annuel accordé par l'Etat sénégalais de 30 milliards de FCFA (environ 450 millions d'euros). Entre novembre 2017 et décembre 2018, la DER a reçu plus de 360 000 demandes de financement pour une demande équivalente à 400 milliards de FCFA (environ 600 millions d'euros). Face à cette demande, la DER a réussi à décaisser 26 milliards FCFA à plus de 183 000 bénéficiaires. Ces résultats très positifs atteints en l'espace de seulement 12 mois sont suffisamment révélateurs du dynamisme et du potentiel de la DER pour atteindre les objectifs de création d'emplois et de MPME souhaités dans le cadre du PSE.

Toutefois, l'exercice direct des activités de crédit par la DER fait ressortir pour la première année un encours à risque élevé de 3 milliards de FCFA à fin juillet 2019 soit un Portefeuille à risque (PAR) à 30 jours de 22,67. Par ailleurs, la DER est une structure encore jeune (créée en novembre 2017). Ses ressources financières sont constituées pour le moment de la subvention annuelle allouée par l'Etat, et elle a besoin de diversifier progressivement ses sources de financements, au travers, notamment le financement de bailleurs. Elle a besoin également en tant structure jeune pour mener à bien sa mission d'être renforcée. D'où la nécessité du présent projet d'appui à la DER cofinancé par la BAD et l'AFD.

1.1.6 Le projet entre ainsi en droite ligne avec le PSE en ce sens qu'il va aider la DER à renforcer ses capacités d'intervention en termes de financement des initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes dans les secteurs prioritaires du PSE. En effet, dans la deuxième phase (2019-2023), il est prévu de créer les conditions pour un secteur privé très fort et dynamique pour permettre de porter cette croissance à des niveaux très élevés par la mise en place de pôles économiques. Par ailleurs, le secteur privé devrait jouer un rôle d'entraînement sur la structuration des chaînes de valeur permettant ainsi de créer 500 000 emplois. Il s'agit de promouvoir les initiatives entrepreneuriales en accélérant la croissance des MPME par un accompagnement financier et technique et en facilitant l'auto-emploi.

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Le projet de la Banque au Sénégal s'inscrit dans le cadre des priorités définies dans le Document de stratégie pays DSP (2016-2020). En effet, le DSP s'appuie sur deux piliers, à savoir, l'appui à la transformation agricole et le renforcement des infrastructures de soutien à la production et à la compétitivité. Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie et des transports qu'appuie la stratégie de la Banque au Sénégal souffrent d'un manque de financement et d'appuis techniques qui limitent leur productivité et leur compétitivité. Le projet vise alors à soutenir les entreprises dans ces secteurs à disposer de financement et des capacités techniques requises pour assurer leur développement et leur viabilité. Par ailleurs, à travers son caractère multisectoriel le projet contribue à la réalisation au Sénégal des cinq priorités de la Banque, notamment en ce qui concerne « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer les conditions de vie des populations » en promouvant les initiatives entrepreneuriales dans les chaînes de valeur agro-industrielles et dans les autres secteurs à fort potentiel de croissance et d'emplois. En outre, il permet aussi de mettre en œuvre les orientations de la Stratégie du Capital Humain (2014-2018), de la Stratégie genre 2014-2018 dans son pilier « autonomisation des femmes » et de la Stratégie pour l'Emploi des Jeunes en Afrique (2016-2025) relatives au développement de l'entrepreneuriat en liaison avec la promotion de la l'emploi, notamment pour les femmes et les hommes.

1.3. Coordination de l'aide

1.3.1 L'aide au développement est coordonnée par le Gouvernement du Sénégal, à travers la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération. La coordination est assurée par le Comité de concertation des partenaires techniques et financiers (CCPTF) à travers 3 niveaux de concertation : le G50, le G15 incluant un Comité exécutif (COMEX) de 5 membres, **et des groupes thématiques.** La Banque, à travers COSN, est membre actif du G50, du G15 et des groupes thématiques. Les principales questions abordées lors du dialogue entre les PTFs et le Gouvernement du Sénégal concernent la mise en œuvre des réformes clés du PSE, notamment le foncier, la performance du portefeuille, le suivi-évaluation des résultats du développement, le renforcement du fonds d'entretien routier et la mobilisation des ressources. Concernant cette question centrale de mobilisation des ressources, elle est pilotée par la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques (DODP) du Ministère des Finances et du Budget (MFB).

1.3.2 Il existe un groupe thématique sur le secteur privé ainsi qu'un groupe thématique sur la formation professionnelle. Mais il n'existe pas actuellement un groupe thématique qui traite les questions d'entrepreneuriat et de l'emploi, ce qui pose un problème de coordination des partenaires dans le domaine. Par ailleurs, une des faiblesses des

interventions des donateurs a été jusqu'ici l'absence d'une approche concertée, ce qui a pour conséquence de rendre l'impact des différents intervenants encore diffus et relativement faible au regard des résultats escomptés et des moyens engagés. Cependant, des changements notables sont en cours. Tout d'abord, le Gouvernement s'est engagé dans un processus de rationalisation et a créé une institution qui jouera le rôle de "one stop shop" (la DER) pour améliorer l'efficacité des interventions en matière de promotion de l'entrepreneuriat. Dans le même temps, la plupart des bailleurs envisagent d'utiliser la DER comme partenaire de mise en œuvre d'une partie, voire même de la totalité de leur programme d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes

1.3.3 Les programmes en cours d'exécution qui disposent d'un volet d'entrepreneuriat rural avec lesquels le PAVIE I devra développer des synergies sont notamment:

Parties prenantes – Dépenses publiques (programmes ou projets en cours)			
Gouvernement (en milliards de FCFA)	Bailleurs de fonds	Montants (milliards de FCFA)	Période
30 milliards par an depuis 2018 (DER) (par an:)	BM	39	2012-2019
	FIDA	60,8	Portefeuille actif 2012
	USAID	7	2013-2017
	BAD (PAPEJF, PDCEJ, PROVALE)	66	2013-2020
	ACDI	79,3	2013-2017
	AFP (FPEC)	4,2	2011-2015
	ACDI (EPE2)	10	2014-2019
	BID (PALAM)	0,88	2013-2018
	APEFE (SN101, SN 102, SN103)	0,3	2009-2018
	Union Européenne ((PLASEPRI)	24,3	
	Coop espagnole	2,6	2014-2018
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques		Oui	
Existence d'un programme sectoriel global		Non	

Sources : PRACAS/DCFE/MEFP

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectifs et Composantes du projet

2.1.1 Le projet PAVIE I constitue la première phase d'un programme dénommé Programme de Valorisation des Initiatives Entrepreneuriales (PROVIE) qui comprend deux phases. A cet effet, il est prévu une seconde phase « PAVIE II » qui sera déclinée dans la continuité de « PAVIE I », et dont les composantes et le budget seront précisés en fonction des résultats et retours d'expérience de la première phase.

2.1.2 L'objectif de développement du projet PAVIE I est d'appuyer la création d'emplois pour les jeunes et les femmes grâce à la promotion de l'entrepreneuriat et la densification du tissu économique des MPME en proposant un accompagnement technique et financier aux initiatives entrepreneuriales ciblées.

Sur le plan spécifique, le projet permettra de :

- a) Mettre en place un dispositif inclusif de financement adapté aux besoins des MPME y compris celles dirigées par les femmes à travers le financement direct, le co-financement avec les institutions financières et une ligne de garantie de financement.
- b) Renforcer le dispositif d'accompagnement technique des MPME dans une perspective d'assurer leur viabilité et pérennité. Il s'agit aussi bien de l'accompagnement technique en matière de création et gestion d'entreprise que de l'accompagnement technique métier ;
- c) Renforcer les capacités de la DER pour mieux coordonner les initiatives existantes et conforter son ancrage institutionnel en tant que dispositif public solide et pérenne d'appui à l'entrepreneuriat. Il s'agit de doter la DER des capacités et des outils lui permettant de faire face à tous les risques y compris : (i) le risque technique (lié à sa capacité à jouer le rôle de maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des composantes du projet, avec un mode de gestion et de fonctionnement conforme aux exigences de la BAD et de l'AFD) ; (ii) le risque institutionnel (lié à sa nature juridique et sa tutelle au niveau de la présidence ainsi que la perception politique de ses activités) ; (iii) le risque de conformité (lié à ses instruments financiers étant donné que la DER ne dispose pas des agréments demandés aux institutions financières) ; et (iv) le risque opérationnel (lié à la non-solvabilité des structures ayant bénéficié de son financement et à l'alignement des institutions financières partenaires en matière de décaissement et de recouvrement).

2.1.3 Pour ce faire, le PAVIE I sera structuré autour de trois composantes suivant les secteurs d'intervention du projet ainsi que le positionnement de la BAD et l'AFD qui sont en co-financement sur le projet. La première composante relative à la valorisation de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales à fort potentiel de création d'emplois sera prise en charge par la BAD. La seconde sur le développement des MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois dans les autres secteurs prioritaires du PSE sera prise en charge par l'AFD. La troisième composante liée à la gestion du programme et au renforcement des capacités de la DER sera prise en charge conjointement par la BAD et l'AFD pour s'assurer de la conformité avec ces deux institutions.

Composantes	Montant	Description
Composante 1 : Valorisation de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales à fort potentiel de création d'emplois	59,55 millions d'UC (66%)	<p><u>1.1 Appui à la structuration et au renforcement des capacités sur les chaînes de valeur dans l'Agriculture et l'Artisanat (sensible au genre) : (i) appui à la structuration des chaînes de valeur ; (ii) appui à la formation et à l'accompagnement technique métier sur les chaînes de valeur ; (iii) Accompagnement et formation à l'entrepreneuriat y compris le montage des dossiers, gestion d'entreprise et le suivi-post financement d'entreprise ; (iv) appui à l'entrepreneuriat féminin ; (v) suivi et encadrement techniques sur les chaînes de valeur ; (vi) appui à la formalisation des entreprises ; (vii) accompagnement à la labellisation et mise aux normes (Hygiène, Qualité, Calibrage, Packaging, etc) ; (viii) communication et marketing sur la consommation des produits locaux ; (ix) information et accompagnement pour l'accès au marché intérieur et à l'export y compris la participation à des foires internationales ; (x) appui à la transformation digitale des entreprises ; (xi) formation et sensibilisation des porteurs de projets sur les bonnes pratiques environnementales</u></p> <p><u>1.2 Mise en place d'un dispositif inclusif de financement des chaînes de valeur dans l'Agriculture et l'Artisanat : (i) Identification des besoins de financement sur les chaînes de valeur ; (ii) mise en place des instruments de financement adaptés aux</u></p>

		chaînes de valeur (financement direct, co-financement et ligne de garantie) ; (iii) appui à l'assurance agricole et à l'assurance santé
Composante 2 : Développement des MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois dans les secteurs de l'industrie et des services	24,97 millions d'UC (28%)	<p><u>2.1 Appui à l'amélioration de la compétitivité au travers de services non financiers dédiés aux MPME (y compris féminines) :</u> (i) formation et appui à l'entrepreneuriat (appui au montage de dossier de financement, élaboration de business plan, suivi-post financement, etc.) ; (ii) suivi et encadrement technique ; (iii) accompagnement techniques métiers ; (v) appui à la structuration et la formalisation des MPME ; (vi) information et accompagnement pour l'accès au marché intérieur et à l'export (y compris la participation à des foires internationales, facilitation de l'accès à la commande publique nationale, etc.) ; (vii) appui à l'intégration des technologies nouvelles dans les procédures de fabrication et d'exploitation des MPME ; (viii) appui à la mise aux normes standard des produits et certification.</p> <p><u>2.2 Appui aux MPME via des services financiers dédiés :</u> (i) mise en place d'une ligne de financement direct ; (ii) mise en place d'une ligne de co-financement ; (iii) mise en place d'une ligne de garantie</p>
Composante 3 : Gestion du programme et appui institutionnel à la DER	6,03 millions d'UC (7%)	<p><u>3.1 Renforcement des capacités de l'équipe de la DER :</u> (i) Audit et accompagnement par un cabinet de conseil externe en matière de conformité, de passation de marché, de maîtrise des risques E&S ; de changement de statut, obtention d'agrèments, et de modèle économique pérenne ; (ii) renforcement des ressources humaines de la DER pour accompagner la montée en charge de ses activités d'accompagnement et de financement des MPME ; (iii) renforcement du dispositif et des procédures de la DER pour conformités aux pratiques et aux standards, y compris celles de la BCEAO) ; (iv) renforcement des capacités de l'équipe de suivi-évaluation</p> <p><u>3.2 Appui à la gestion du projet :</u> (i) appui à la gestion du projet (manuel de procédures, système de gestion comptable paramétré et informatisé, Audits, les supervisions) ; (ii) fonctionnement de l'Unité de gestion du projet ; (iii) appui aux missions sur le terrain ; (iv) appui à la communication sur le projet ; (v) appui au suivi-évaluation et analyse d'impact du projet</p>

2.1.4 Structuration de la facilité et mécanismes de financement

a) *Justification des instruments financiers*

- (i) **Le financement direct ou la mise à disposition, mécanisme de financement direct reposant sur une prise de risque mesurée,** est utilisée pour pallier le manque d'engouement des intermédiaires financiers à octroyer des prêts à une certaine catégorie d'entreprises jugées par eux à risque trop élevé (nouvelles créations, promoteurs ne disposant pas de garantie mais dont les projets sont de très bonne qualité, promoteurs intervenant dans des secteurs jugés prioritaires et créateurs d'emplois et de richesse, etc.)
- (ii) **Le co-financement** a pour objectif d'inciter les institutions financières à financer des projets structurants et à fort potentiel de croissance, et de générer un effet de levier pour avoir un impact plus important.
- (iii) **La garantie** a pour objectif d'inciter les institutions financières (IF) à financer intégralement les promoteurs sur ressources propres en couvrant les risques de

défaut de ces derniers et en positionnant au sein des IF partenaires une ligne de cash collatéral avec des quotités de garantie variant selon la taille du projet, accompagné d'un système de bonification du taux d'intérêt.

b) *Répartition du financement de la Banque*

Compte tenu de l'orientation du portefeuille de la DER composé à 95% par l'instrument de la dette à travers la mise à disposition et tenant compte des risques associés aux différents mécanismes (cf. annexe A4 : mécanisme de financement du projet) ainsi que de la nécessité d'aller vers un portefeuille plus diversifié, il a été jugé nécessaire d'avoir une répartition du financement de la BAD qui prenne en compte la maîtrise des risques associés. L'exigence d'associer d'avantage les IFs partenaires locales pour attirer plus de co-financement et pour un meilleur partage des risques constitue également un facteur déterminant pour la durabilité et la viabilité du projet. Tenant compte de ce qui précède, le financement de la BAD sera reparti de sorte à prendre en considération une meilleure maîtrise des risques associés et pour drainer davantage de co-financement et de partage des risques. A cet effet, le financement de la BAD se reparti comme repris ci-dessous moyennant toutefois des mesures d'atténuation pour contrecarrer les risques identifiés (cf. annexe A4 : mécanisme de financement du projet).

- (i) 30% de la facilité BAD soit un montant de 14,6 millions d'euros sera utilisé au titre de l'instrument de la dette à travers le financement direct.
- (ii) 50 % de la facilité soit 24,4 millions d'euros sera utilisé pour faire du co-financement en partenariat avec les IFs locales.
- (iii) 20% de la facilité soit 9,8 millions d'euros sera affecté à la mise en place d'une ligne de cash collatérale pour appuyer les instruments de garantie déployés par la DER en partenariat avec les IFs locales.

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1 La solution technique retenue est basée sur une approche par la demande qui permet d'accompagner financièrement et techniquement les porteurs d'initiatives entrepreneuriales aussi bien sur les chaînes de valeur agricoles et artisanales que sur les autres secteurs prioritaires du PSE à fort potentiel de création d'emplois, notamment les services, l'économie numérique, le transport, l'industrie émergente ; etc. Contrairement aux autres projets de la Banque au Sénégal, le projet est intégralement porté sur le soutien aux porteurs de projet d'entrepreneuriat et ne finance pas des infrastructures d'appui aux chaînes de valeur agricole qu'elles soient des infrastructures communautaires de production, de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

2.2.2 Les solutions techniques retenues prennent en compte : (i) l'approche chaîne de valeur dans l'agriculture et dans l'artisanat, ce qui suppose un appui à la structuration de ces chaînes de valeurs ; (ii) l'appui technique qui comprend aussi bien les appuis à la création d'entreprise, à la gestion d'entreprise et post création d'entreprise que les appuis métier ; (iii) l'appui systématique à la transformation digitale de toutes les micro petites et moyennes entreprises accompagnées en vue d'accroître leur productivité et leur compétitivité ; et (iv) la mise en place des instruments financiers appropriés à toutes les initiatives entrepreneuriales aussi bien sur tous les maillons des chaînes de valeur agricoles et artisanales que sur les autres secteurs prioritaires du PSE à fort potentiel de création d'emplois à travers la mise à disposition simple, le cofinancement et la garantie de financement.

2.2.3 La mise en place d'un mécanisme de financement basé sur ces trois instruments offre les opportunités de :

- Lever les contraintes à l'accessibilité des jeunes et femmes entrepreneurs au financement pour stimuler la création et le développement d'une masse critique de MPME et d'emplois durables ;
- Servir de démonstration aux intermédiaires financiers sur les opportunités de financer les jeunes et femmes entrepreneurs avec des mécanismes appropriés et durables à des conditions de taux d'intérêt acceptables ;
- Créer une relation durable entre les jeunes et femmes entrepreneurs et les intermédiaires financiers pour favoriser la pérennisation de l'accès au financement ;
- Mettre un accent particulier sur la dynamisation des chaînes de valeur compte tenu de leur effet multiplicateur sur l'emploi et la création de richesse.

Tableau 2.1 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

<i>Solution de substitution rejetée</i>	<i>Brève description</i>	<i>Cause du rejet / Solution technique retenue</i>
Approche par l'offre par le financement d'infrastructures communautaires d'appui aux chaînes de valeur agricole qu'elles soient des infrastructures de production, de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles	Financement sous forme de subvention des infrastructures communautaires, d'aménagement, d'équipements de production et de transformation, de magasins de stockages et autres	Les autres projets de la Banque à savoir le PROVALE, le PUDC et le PDCEJ financent déjà ces infrastructures. Le rejet de ce genre de financement permet d'éviter des doublons et le présent projet permet de développer des synergies avec ces projets en contribuant à rentabiliser ces infrastructures. L'expérience de PAPEJF montre qu'il n'est pas efficace de financer les infrastructures communautaires si les avant-projets détaillés ne sont pas encore disponibles. Ce qui est le cas ici. Il se pose également le problème de gestion de ces infrastructures communautaires qui les rend inefficaces par rapports aux financements des initiatives entrepreneuriales soutenues des porteurs de projets individuels.
Appui à l'entreprenariat sans lien avec la chaîne des valeurs agricoles et artisanales	Appui basé sur l'appel à projet, accompagnement à l'élaboration du plan d'affaire, compétition de plan d'affaire et subvention ou aide à la recherche du financement pour la mise en œuvre du projet	Offre peu de viabilité car ouvert à tous les secteurs (même non porteurs) et les marchés ne sont pas assurés Potentiel de création d'emplois durables assez faible

2.3. Type de projet

Le PAVIE I est une opération d'investissement financée sur les ressources FAD et BAD, et cofinancée par l'AFD, sous forme de prêt. Le Gouvernement du Sénégal ne s'est pas encore engagé dans la mise en œuvre des projets et programmes à travers l'approche sectorielle, au regard d'un certain nombre de contraintes institutionnelles. L'approche projet est à ce stade, la plus indiquée, pour garantir l'atteinte des résultats et assurer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources mobilisées. En cas de mise en œuvre satisfaisante surtout en matière d'atteinte des objectifs, une seconde phase est prévue.

2.4. Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total hors taxes et hors douane du projet est estimé à 74,366 milliards de FCFA, dont 71,096 milliards de FCFA en monnaie locale (95,6%) et 3,27 milliards de FCFA en

devises. Eu égard aux quelques incertitudes sur la taille moyenne des initiatives entrepreneuriales qui seront effectivement financées (ce qui est normal du moment où le PAVIE procède d'une « approche par la demande ») il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 7%. Une provision raisonnable pour la hausse des prix de 2,6% en moyenne a également été prise en compte. Le résumé des coûts par composante et par catégorie de dépenses est présenté dans les tableaux successifs ci-après. Les tableaux détaillés des coûts du projet et la liste des biens et services seront déclinés dans les annexes B2 et B5 du volume 2.

Tableau 2.2 : Coût estimatif par composante pour tous les financements

Composantes	En millions de FCFA			En millions d'UC			% devises	% coûts de base
	ML	Devises	Total	ML	Devises	Total		
Valorisation de l'entrepreneuriat dans les CDVAA à fort potentiel de création d'emplois	44 076	564	44 640	53,67	0,69	54,36	1,3%	65,8%
Développement des MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois d'autres secteurs prioritaires du PSE	18 416	300	18 716	22,42	0,37	22,79	1,6%	27,6%
Gestion du programme et appui institutionnel à la DER	2 379	2 143	4 522	2,90	2,61	5,51	47,4%	6,7%
Coûts de base	64 871	3 007	67 878	78,99	3,66	82,65	4,4%	100,0%
Imprévus physiques	4 541	203	4 744	5,53	0,25	5,78	4,3%	7,0%
Aléas financiers	1 684	59	1 743	2,05	0,07	2,12	3,4%	2,6%
TOTAL	71 096	3 270	74 366	86,57	3,98	90,55	4,4%	109,6%

Tableau 2.3 : Coût estimatif par catégorie de dépense pour tous les financements

Nature de dépenses	En millions de FCFA			En millions d'UC			% devises	% coûts de base
	ML	Devises	Total	ML	Devises	Total		
A. Biens	374	413	787	0,46	0,50	0,96	52,5%	1,2%
B. Services	5 107	1 111	6 218	6,22	1,35	7,57	17,9%	9,2%
C. Fonctionnement	3 517	1 483	4 999	4,28	1,81	6,09	29,7%	7,4%
D. Divers (Fonds de Financement)	55 124		55 124	67,12		67,12		81,2%
E. Divers (Fonds de Garantie)	750		750	0,91		0,91		1,1%
Coûts de base	64 871	3 007	67 878	78,99	3,66	82,65	4,4%	100,0%
Imprévus physiques	4 541	203	4 744	5,53	0,25	5,78	4,3%	7,0%
Aléas financiers	1 684	59	1 743	2,05	0,07	2,12	3,4%	2,6%
TOTAL	71 096	3 270	74 366	86,57	3,98	90,55	4,4%	109,6%

Tableau 2.4 : Calendrier des dépenses par composantes pour tous les financements

Composantes	2020	2021	2022	Total
C1: Valorisation de l'entrepreneuriat dans les CDVAA à fort potentiel de création d'emplois	21,965	22,070	0,605	44,640
C2 Développement des MPME à fort potentiel de création de valeur et d'emplois dans les autres secteurs prioritaires du PSE	8,776	8,097	1,844	18,716
C3: Gestion du programme et appui institutionnel à la DER	1,874	1,215	1,434	4,522
Coûts de base	32,615	31,382	3,882	67,878
Non alloué	3,12	3,00	0,37	6,49
Coût total du projet	35,732	34,381	4,253	74,366

2.4.2 Les dépenses seront prépondérantes durant deux premières années étant donné que (i) le coût du PAVIE est constitué à plus de 82% du financement des initiatives entrepreneuriales, et (ii) la DER dispose déjà d'un pipeline critique de projets (individuels ou collectifs) dans chacune des chaînes de valeurs ou secteur d'activité retenus. Le PAVIE sera financé par (i) un

prêt BAD de 48,828 millions d’Euros, un prêt FAD de 10 millions d’UC, (ii) un prêt de l’AFD de 20 millions d’Euros, et (iii) la contrepartie du Gouvernement du Sénégal sur le budget de la DER à hauteur de 21,005 milliards de FCFA. Le Groupe de la Banque contribue ainsi à 54,11% du coût total du projet¹, le Gouvernement du Sénégal à 28,25% et l’AFD à 17,64%. Les ressources du Groupe de la Banque interviennent principalement sur les chaînes de valeurs agricoles et artisanales (composante 1) et sur la gestion du projet. Les ressources de l’AFD sont ciblées en priorité sur la composante 2 (MPME autres que agricoles ou artisanales) et sur la composante 3. La DER, pour sa part, cofinance l’ensemble des trois composantes du projet. Le guichet BAD est ciblé sur le financement des initiatives entrepreneuriales (chaines des valeurs agricoles at artisanales), tandis que le guichet FAD est ciblé sur les appuis techniques et non financiers aux entrepreneurs, ainsi que la gestion du projet et l’appui institutionnel à la DER.

Tableau 2.5 : Plan de financement du PAVIE*

Sources de Financement	En millions de FCFA			En millions d’UC			% du total
	ML	Devises	Total	ML	Devises	Total	
BAD	32 029		32 029	39,00		39,00	43,1%
FAD	6 327	1 885	8 213	7,70	2,30	10,00	11,0%
AFD	12 020	1 100	13 119	14,64	1,34	15,97	17,6%
Gouvernement du Sénégal (DER)	20 720	285	21 005	25,23	0,35	25,58	28,2%
Total	71 096	3 270	74 366	86,57	3,98	90,55	100,0%

(*) ce tableau ne tient pas compte du co-financement éventuel des bénéficiaires.

2.4.3 La répartition spécifique des financements BAD, FAD, AFD et DER, par composante et catégorie de dépense figure dans les tableaux 5 et 6 ci-après.

Tableau 2.6 : Coûts du projet par composante et source de financement

	BAD		FAD		AFD		DER	TOTAL
	milliards FCFA	millions EUROS	milliards FCFA	millions UC	milliards FCFA	millions EUROS	milliards FCFA	milliards FCFA
Composante 1	29,117	44,389	5,385	6,557	0,000	0,000	10,138	44,640
Financement	29,117	44,389					9,306	38,424
Appuis techniques aux initiatives entrepreneuriales			5,385	6,557			0,831	6,216
Composante 2	0,000	0,000	0,000	0,000	10,957	16,704	7,759	18,716
Financement					9,700	14,788	7,750	17,450
Appuis techniques aux initiatives entrepreneuriales					1,257	1,917	0,009	1,266
Composante 3	0,000	0,000	2,086	2,540	1,237	1,886	1,199	4,522
Equipe de projet			1,113	1,356	0,407	0,621	0,279	1,799
Equipements du projet			0,142	0,173			0,259	0,401
Fonctionnement du projet			0,366	0,445	0,108	0,165	0,297	0,770
Suivi-évaluation du projet			0,465	0,566	0,722	1,101	0,365	1,552
Coûts de base du projet	29,117	44,389	7,470	9,096	12,195	18,591	19,096	67,878
Imprévus physiques	2,038	3,107	0,523	0,637	0,847	1,291	1,337	4,744
Aléas financiers	0,874	1,332	0,219	0,267	0,078	0,119	0,573	1,743
Coût total du projet	32,029	48,828	8,213	10,000	13,119	20,000	21,005	74,366

¹ Ceci est compatible avec l’obligation d’avoir un montant de co-financement à 50% du total des financements sur le guichet non concessionnel et de 10% au moins du financement total sur le volet non concessionnel.

Tableau 2.7 : Coûts du projet par nature de dépense et source de financement

	BAD			FAD			AFD	DER	TOTAL
	Millions d'Euros			Millions d'UC			Millions d'Euros	Milliards FCFA	Milliards FCFA
	ML	Devises	Total	ML	Devises	Total	Total	Total	
A. Biens			0,000	0,011	0,173	0,184	0,018	0,624	0,787
B. Services			0,000	4,380	0,416	4,796	2,425	0,688	6,218
C. Fonctionnement			0,000	2,618	1,498	4,116	1,360	0,727	4,999
D. Divers (Fonds de Financement)	44,389		44,389			0,000	14,788	16,306	55,124
E. Divers (Fonds de Garantie)			0,000			0,000		0,750	0,750
Coûts de base	44,389	0,000	44,389	7,009	2,087	9,096	18,591	19,096	67,878
Non alloué	4,439	0,000	4,439	0,695	0,209	0,904	1,409	1,910	6,488
Coût total du projet	48,828	0,000	48,828	7,704	2,296	10,000	20,000	21,005	74,366

2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 Le projet aura une couverture nationale et ciblera les jeunes (âgés de 18 à 40 ans) y compris 50% de jeunes filles et femmes, soit une population estimée à près de 7 millions de personnes. Les mesures de renforcement de l'employabilité toucheront environ 30 000 personnes, dont près de la moitié sont des femmes. Ces personnes bénéficieront de formations techniques et en gestion d'entreprise afin d'améliorer leur productivité, pour ceux qui sont déjà en activité, et de créer des entreprises durables pour les néo entrepreneurs. Un accompagnement technique leur sera également offert sur toute la période de mise en œuvre du projet, à travers des partenariats stratégiques établis entre la DER et les structures de formation technique et de gestion d'entreprise. Les formations techniques concerneront la chaîne de valeurs de toutes les filières ciblées par le projet, à savoir : lait, riz, intrants, aviculture, arboriculture fruitière, maraichage, oléagineux, bétail, apiculture, pêche, aquaculture, sel et cuirs et peaux. Au moins 14000 projets de jeunes âgés de 18 à 40 ans et de femmes seront financés. Pour chaque filière, une estimation du nombre d'emplois à créer a été faite sur la base du pipeline de projets de la DER. Ainsi, le projet permettra de créer ou de consolider 65 000 emplois directs dont près de la moitié pour les femmes. Les emplois indirects sont estimés à environ 100 000.

2.6. Approche participative pour la mise en œuvre du projet

2.6.1 La conception du projet découle d'une démarche participative et inclusive qui associe l'ensemble des parties prenantes : administration publique, MPME, organisations des producteurs, groupements de femmes, société civile, secteur privé, PTF, etc. Ces larges concertations, ont été assurées à toutes les étapes de la formulation du projet. Les rencontres avec les directions de la DER, les partenaires techniques de mise en œuvre (ADEPME, BMN, 3FPT, ANIDA, etc.), les partenaires financiers (CMS, PAMECAS, BNDE, etc.) les institutions bilatérales et multilatérales de développement (AFD, GIZ, USAID, Banque mondiale, FIDA, MasterCard Foundation) ont permis de discuter sur les engagements, les actions et les modes opératoires pour assurer une bonne mise en œuvre du projet et les synergies avec d'autres initiatives et projets au Sénégal dans le domaine de la promotion de l'entreprenariat.

2.6.2 Les consultations directes au niveau local avec tous les acteurs, notamment les gouverneurs de régions, les Chambre de métiers, les Coopératives et les Groupes d'Intérêt Economique (GIE) de producteurs, les entreprises ont permis d'identifier les appuis non seulement financiers mais aussi techniques dont les porteurs de projets ont besoin pour le développement et la viabilité de leur entreprise.

2.7. *Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées*

2.7.1 La conception du projet a largement bénéficié des leçons et enseignements tirés de la mise en œuvre de projets financés par la Banque au Sénégal et ailleurs, ainsi que des expériences acquises à partir de ceux financés par d'autres bailleurs de fonds. En effet, deux projets ayant un lien direct avec le renforcement de capacité et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes (PAPEJF et PAUVS) sont en cours de réalisation et devraient être clôturés en 2019. En ce qui concerne plus particulièrement le PAPEJF, les enseignements tirés à la revue à mi-parcours sont les suivants : i) nécessité d'avoir un bon ancrage institutionnel pour la mise en œuvre du projet ; ii) bon ciblage des bénéficiaires ; iii) le partenaire financier doit mettre dans son processus, une phase de suivi post financement pour identifier à temps les besoins additionnels de financement ou de restructuration du prêt. Pour les fonds gérés dans le cadre de ces projets, le déficit de suivi-évaluation a été l'une des principales causes de l'absence de gestion des performances permettant d'apporter des actions correctives au besoin en vue de l'optimisation des ressources. Le projet prendra en compte ces enseignements et va capitaliser les acquis du projet PAPEJF, en finançant le pipeline des chaînes de valeurs déjà structurées par ce projet.

2.7.2 La Banque vient d'approuver tout récemment au courant de l'année 2018 et 2019, trois nouveaux projets en lien avec le développement de l'entrepreneuriat et la promotion de l'emploi pour les femmes et les jeunes notamment. Il s'agit des projets PUDC, PDCEJ et PROVALE. Le projet PAVIE I vient en complément de ces projets et utilise une approche basée sur la demande en répondant directement aux besoins d'appuis techniques et financiers des porteurs de projets individuels. Il sera alors développé en synergie avec ces trois projets en contribuant à rentabiliser les infrastructures des projets PUDC et PROVALE en accompagnant les initiatives entrepreneuriales émanant des infrastructures réalisées par ces projets. Le PAVIE I offre également des opportunités aux jeunes et aux femmes qui sortiront des centres d'incubation renforcés par le PDCEJ afin d'être accompagnés et financés dans leur projet d'installation.

2.7.3 Par ailleurs, le projet s'appuiera sur les principaux enseignements des projets exécutés dans le secteur, notamment : (i) la nécessité d'améliorer la qualité à l'entrée des projets ; (ii) le renforcement des capacités de l'Unité de Gestion de projet (UGP) ; et (iii) la mise en place d'un dispositif efficace de suivi-évaluation axé sur les résultats et le renforcement des capacités de l'équipe du projet en matière de suivi évaluation.

2.8. *Principaux indicateurs de performance*

Les indicateurs clés de performances pour le suivi des réalisations du projet sont identifiés et les plus pertinents sont récapitulés dans le cadre logique axé sur les résultats spécifiques sur les jeunes et les femmes. Indicateurs d'impact : Incidence de la pauvreté, taux de chômage des jeunes et des femmes. Indicateurs d'effet : taux de croissance du chiffre d'affaire des entreprises appuyées (dont celles des femmes) ; nombre d'emplois décents consolidés ou créés (y compris pour les femmes). Indicateurs de produit : Nombre d'entreprises bénéficiant d'un appui technique (dont féminines) ; Nombre d'entreprises financées dont celles dirigées par les femmes ; le volume total de financement accordé aux entreprises (dirigées par des femmes) ; nombre d'entreprises formalisées. Le suivi des progrès relatifs à ces indicateurs sera fait à travers un système de suivi et d'évaluation mis en place pour le projet.

III. FAISABILITE DU PROJET

3.1. Performance économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

	Scenario de base	Principales hypothèses de calcul de la viabilité économique du projet
VAN (milliards de Fcfa) au coût d'opportunité de 12%	118,7	<ul style="list-style-type: none">• Compte d'exploitation prévisionnel « typique » estimé sur un échantillon représentant 20% du nombre de projets potentiels à financer• Taux moyen de risque de 20% sur l'estimation du cash-flow des nouvelles entreprises créées• Taux de mortalité des entreprises de 80% trois ans après leur création• Evaluations des performances économiques et financières sur 25 ans
TRI (Taux de rendement interne)	55%	

3.1.1 Le PAVIE est financièrement et économiquement rentable. Il va générer plus de 64 000 emplois directs par le financement d'au moins 14 000 initiatives entrepreneuriales. Les avantages sont fondés sur les cash-flow prévisionnels (avant impôts) générés par les différentes initiatives entrepreneuriales qui seront financées. Le compte d'exploitation « typique » des projets éligibles à financement a été reconstitué sur la base d'un échantillon de demandes de financement couvrant 20% du vivier de projets qui seront financés dans le cadre du PAVIE. Les coûts intègrent le total des montants investis dans les projets, les dépenses d'appui technique aux entrepreneurs, et institutionnel à la DER, ainsi que le service de la dette induits par le financement de la Banque. Au plan de l'analyse financière, il est prévu d'appuyer 14 000 initiatives entrepreneuriales, d'une taille moyenne de 5,6 millions de Fcfa par projet, dont 77% seront financés par le PAVIE, et le reste par le système bancaire et l'apport personnel des entrepreneurs. Au plan économique, le projet affiche un Taux de Rendement Interne (TRI) de 55%, et une Valeur Actuelle Nette (VAN) de 119 milliards de Fcfa au coût d'opportunité de capital de 12%. Ces résultats sont considérés comme largement satisfaisants. La rentabilité est robuste aux tests de sensibilité. Par exemple, si, eu égard aux efforts consentis pour l'appui technique et l'accompagnement des entrepreneurs, le taux de mortalité après trois ans passait à 60% (au lieu de 80% dans le scénario de base), le TRI se hisserait à 70%.

3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 **Environnement :** Les activités prévues par le projet concernent principalement des actions de renforcement des capacités et le financement des entreprises. Ces activités n'auront pas d'impacts négatifs potentiels directs sur les milieux biophysiques et humains. La mise en œuvre du projet n'entraînera pas de déplacement de populations, ni de perte d'actifs ou d'accès à des ressources, et présente de très faibles risques d'accidents, de génération de déchets et de non-respect des conditions de travail et de sécurité. De plus, le projet va favoriser l'utiliser des énergies renouvelables. Les PME bénéficiaires seront également sensibilisées à travers des formations dédiées au respect des normes sociales et environnementales.

3.2.2 Le Projet est classé en catégorie (III) du fait qu'il ne comporte pas d'activités déclenchant une sauvegarde opérationnelle. Toutefois, les dispositions seront prises pour prendre en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans les modules de formation qui seront dispensés des entreprises. Les politiques de sauvegarde intégré (Système de Sauvegarde Intégré – ou SSI) de la BAD comprennent des exemples de best pratiques à s'empirer. Ses politiques SSI peuvent être téléchargées sur le site de la Banque : www.afdb.org.

A cet effet, les activités de renforcement de capacités des entreprises vont inclure une sensibilisation sur les bonnes pratiques environnementales – gestion des déchets, utilisation d'énergie alternative, etc.

3.2.3 Changement climatique : le projet étant d'envergure nationale, certaines zones peuvent être soumises à de fortes pressions sur les ressources naturelles, et confrontées à des sécheresses récurrentes, parfois alternées par des périodes de fortes pluies qui engendrent des incidences négatives sur la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés. Cependant, compte tenu de la nature de son intervention, et des principales activités et secteurs ciblés (renforcement des capacités et financement notamment), les risques et vulnérabilités associés au changement climatique susceptibles d'être engendrés par les activités du projet sont très faibles. Ces activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des impacts négatifs directs ou des risques majeurs sur les milieux naturels.

3.2.4 Genre : Le Sénégal a réalisé des progrès significatifs en matière de promotion du genre aussi bien au niveau du cadre légal et institutionnel, qu'au niveau des politiques visant à promouvoir les droits des femmes. Ainsi, le pays occupe la 22ème place sur 54 pays africains selon l'Africa Gender Index 2019. Cependant de grandes disparités sociales et économiques persistent entre les hommes et femmes notamment dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'emploi décent. Ainsi, le taux d'activité est seulement de 33,3% pour les femmes contre 69% pour les hommes. Par ailleurs, le chômage touche 40,4 % de la population féminine contre 18% de la population masculine.

Le projet est classé en catégorie 2 selon le système de catégorisation selon le genre (GMS) de la Banque. Les actions du projet viseront à la promotion de l'emploi décent et de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes filles dans les filières agricoles et artisanales. Le projet permettra aux bénéficiaires de sexe féminin de passer du stade de main d'œuvre non qualifiée à celui de qualifiée, grâce au programme de renforcement des compétences. En favorisant l'accès égal des bénéficiaires féminin et masculin aux activités de formation, à l'accès au financement, le projet joue un rôle stratégique dans la promotion de l'égalité de genre et le développement d'une croissance inclusive.

Pour se faire, le projet adoptera une approche transformatrice de genre en combinant un paquet de services intégrés en faveur des femmes dans les secteurs de l'emploi axée sur : (i) la structuration des PME dirigées par des femmes et le développement de leurs compétences techniques et entrepreneuriales notamment à travers un système de coaching et mentorat; (ii) l'accès équitable aux mécanismes de financement et à des services non financiers adaptés pour les femmes dirigeant des PME; (iii) l'analyse de faisabilité des filières porteuses pour les femmes ou mixtes ainsi que l'élaboration d'une stratégie genre pour l'accès des femmes dans le domaine de l'emploi et l'entrepreneuriat féminin ; (iv) la mise en place d'un système de suivi-évaluation établi à partir de données désagrégées selon le sexe et des indicateurs sensible de genre (v) le recrutement de 50% de femmes au niveau de l'assistance technique et d'un(e) spécialiste en genre au sein du DER. Le budget alloué aux activités bénéficiant uniquement aux femmes est estimé à 28,198 milliards de FCFA sur 71,410 milliards du projet. Ceci s'ajoute aux avantages indirects d'autres investissements dans le cadre du programme.

3.2.5 Social : Le PAVIE I est un projet du secteur social. Sa mise en œuvre contribuera à résoudre le problème de chômage et de sous-emploi des jeunes de toutes catégories professionnelles et de tous les milieux. Environ 65 000 emplois directs seront créés à travers la mise en œuvre du projet. En mettant l'accent sur les potentialités économiques de chaque région, le projet permettra de réduire les inégalités en matière de revenu. Le PAVIE contribuera

fortement à la création de richesses, puisque les projets à financer généreront au minimum 15 milliards de FCFA par année. Cet accroissement de revenu aura certainement un impact positif sur l'amélioration de la qualité de vie de ces populations en leur offrant plus de possibilité d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation). En ciblant la chaîne de valeurs agricole, le PAVIE I aura un impact positif sur la situation nutritionnelle du pays, à travers la mise à disposition de produits agricoles transformés de qualité.

3.2.6 Réinstallation forcée : Les activités du PAVIE I n'induiront aucun déplacement de populations, ni leur réinstallation.

IV. EXECUTION

4.1. Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Modalités d'exécution : Le projet sera sous la tutelle de la DER qui mettra en place une unité de gestion de projet (UGP) en son sein pour l'exécution du projet. Cette UGP assurera la gestion technique, financière et comptable du projet. Le Délégué Général de la DER jouera le rôle du Coordinateur du projet. Il sera assisté par un référent du projet interne nommé par la DER. La Direction Administrative et Financière sera chargée de la gestion financière et des rapports et états financiers du projet. Le personnel de gestion financière sera composé du Directeur Administratif et Financier qui jouera le rôle du responsable administratif et financier (RAF), d'un assistant au RAF et d'un comptable qui seront recrutés par appel à concurrence. Cette équipe sera appuyée par un spécialiste en passation de marchés qui sera recruté par appel à concurrence. Par ailleurs, l'UGP sera renforcée par un expert en suivi-évaluation, six points focaux de suivi-opérationnel, un spécialiste en structuration des chaînes de valeurs, un spécialiste en genre, un spécialiste en risque environnemental et social, deux responsables de soutien numérique, un gestionnaire d'actifs, deux spécialistes en gestion d'investissement, ainsi qu'un personnel d'appui (secrétaire archiviste, chauffeurs et coursier). Tous ces experts seront recrutés par appel à concurrence.

4.1.2 Le Conseil d'Orientation de la DER, mis en place par décret présidentiel, sera amené à jouer le rôle de Comité de Pilotage du programme. Le CP sera chargé de la supervision et du suivi de l'exécution ; Il se réunira tous les six mois et validera les rapports annuels ainsi que le budget annuel du projet. Le secrétariat des réunions du CP sera assuré par le Coordonnateur du Projet. Le comité d'investissement de la DER sera chargé de valider les dossiers de financement, conformément à ses attributions.

4.1.3 Acquisitions : Toutes les acquisitions de biens et de services de consultants financés dans le cadre du financement conjoint de ce projet par la Banque et l'Agence française de Développement, se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (« Politique d'acquisition de la BAD ») édition octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans l'Accord de financement. En application de cette politique et suite aux différentes évaluations conduites, toutes les acquisitions prévues dans le cadre du Projet seront passées suivant les Méthodes et Procédures d'Acquisition de la Banque (MPAB) édition d'octobre 2015, en utilisant les Dossiers de Sollicitation (DS) de la Banque. Méthodes et Procédures d'acquisition : Par décision n°242/13/ARMP de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en date du 28 août 2013, les marchés de la DER/FJ portant sur des équipements ou des Consultants sont classés « secret-défense » et ne sont donc pas soumis au système de passation des marchés évalué au paragraphe B.5.1 des annexes techniques. La Banque ne connaissant pas et n'ayant pas évalué

les règles de passation des marchés auxquelles sont soumis ces marchés, le système national de passation des marchés (« Système National ») ne sera pas utilisé dans le cadre du présent projet.

Actions Anticipées en Acquisition : Le Gouvernement a informé la Banque au cours de la mission d'évaluation de son intention d'introduire une requête d'utilisation des AAA pour les acquisitions portant sur les conventions et celle relative à la sélection du Cabinet chargé du recrutement du personnel de l'équipe du projet. Une requête accompagnée du plan de passation des marchés devra être soumise à la Banque pour avis avant la présentation du projet au Conseil d'administration de la Banque. Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA) : Afin de tenir compte des spécificités du projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et projet ; et (ii) les capacités des agences d'exécutions. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque substantiel pour la passation des marchés et ont permis de conclure que toutes les acquisitions se feront selon le système de la Banque. Les marchés prévus représentent environ 0,6544 million d'UC de Biens, d'Equipement et de Services Non Intellectuels divers ; 1,62 million d'UC de services de consultants. Le détail des arrangements de passation des marchés sont disponibles à l'Annexe B.5 du rapport d'évaluation.

4.1.4 Décaissements : Les méthodes de décaissement du Fonds de roulement/Compte spécial, du Paiement direct et du Remboursement seront utilisées pour payer les dépenses du PAVIE I et gérer les différents mécanismes de financement des bénéficiaires à travers les IMFs. Pour ce faire un Compte spécial sera ouvert dans une banque acceptable par la Banque pour les dépenses de fonctionnement et menues dépenses du projet du FAD. Des comptes dédiés seront ouverts pour chaque mécanisme de financement (soit trois comptes pour la mise à disposition, le cofinancement et la garantie). Les modalités de fonctionnement et de justification seront déterminées dans le manuel de procédures révisé préalablement approuvé par la banque. La contrepartie de l'Etat sera prévue dans le budget de la DER.

4.1.5 Gestion financière : La gestion financière du PAVIE I sera assurée par la cellule financière et comptable de la DER qui affectera spécialement au projet un comptable. Celui-ci travaillera sous la supervision du Responsable Administratif et financier. Le système comptable en vigueur est la comptabilité d'engagement sur un logiciel SAGE qui sera remplacé par un système ODDO permettant l'enregistrement des opérations du projet. Le potentiel du logiciel « ODDO » est multi-projet avec les modules, budgétaire, analytique et général jusqu'à la production des états financiers. Le contrôle interne est déjà formalisé dans un manuel de procédures administratives, financières et comptables ; mais les spécificités du PAVIE I seront prises en compte en les intégrant dans ce manuel.

4.1.6 Audit : L'audit financier et comptable du PAVIE I sera réalisé par un cabinet indépendant inscrit au tableau d'un ordre national ou régional des pays membres de la Banque. Le cabinet d'audit sera recruté par la Coordination du PAVIE I pour une durée de trois ans sur la base de termes de référence approuvés par la Banque, et payé sur les fonds du projet. L'approbation du premier rapport d'audit devra être la condition de poursuite du contrat d'audit du projet pour les années suivantes. Les rapports d'audit devront parvenir chaque année à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice audité.

4.2. Suivi

4.2.1 Le suivi évaluation interne des activités du projet et indicateurs définis au niveau du cadre logique du projet, sera assuré par le Spécialiste de suivi et d'évaluation sous la supervision du chef de projet. Le Spécialiste de suivi et d'évaluation sera appuyé dans ses tâches par quatre

(4) points focaux de suivi opérationnel qui seront amenés à collecter les informations dans les régions. En outre, la DER dispose en son sein des services sectoriels qui feront systématiquement un encadrement technique et suivi de tous les programmes qui seront soumis au financement dans le cadre du projet et ceci enfin d'éviter les détournements d'objectifs et d'adresser les difficultés au moment opportun. Par ailleurs, il est prévu la mise en place d'un Système de suivi évaluation géolocalisé permettant de suivre à temps réel les entreprises appuyées. L'organe d'exécution élaborera des rapports d'activités trimestriels et annuels d'exécution et les transmettra à la Banque. A la fin de l'exécution du projet, l'organe d'exécution, avec l'appui d'un consultant, rédigera et transmettra à la Banque un rapport d'achèvement. La Banque effectuera au moins deux (2) missions de supervision par année. Le Bureau de la Banque au Sénégal (COSN) coordonnera toutes les missions de suivi et assurera également le suivi rapproché de l'exécution du projet. Au terme de (24) mois de mise en œuvre, le projet fera l'objet d'une revue à mi-parcours qui examinera les progrès accomplis par rapport aux indicateurs du cadre logique et aux plans d'activités annuels.

4.2.2 L'évaluation d'impact fera partie intégrante du suivi-évaluation à travers les enquêtes prévues comme moyens de vérification des indicateurs. A cet effet, le projet appuiera la mise en place d'un système permettant de collecter des données pertinentes au fur et à mesure de la mise en œuvre des activités du projet. L'impact sera mesuré à travers les indicateurs de performance retenus. Le rapport d'achèvement du projet sera préparé conjointement par l'emprunteur et la Banque.

4.2.3 Un résumé du calendrier d'exécution prévisionnel du projet est présenté ci-après :

Activités	Date / période	Responsables
Evaluation	Juillet 2019	BAD
Négociation	octobre 2019	GVT/BAD
Approbation du Prêt	Novembre 2019	BAD
Signature	Novembre 2019	BAD/GVT
Autorisation 1 ^{er} décaissement	Janvier 2020	BAD
Lancement du projet	janvier 2020	BAD/GVT/PNDL/autres
Etablissement des conventions	Janvier à juin 2020	GVT/CNP
Passation des marchés de travaux	Janvier à juin 2020	CNP/GVT/Prestataires
Réalisation des travaux et prestations	Avril 2020- décembre 2024	Entreprises/ST/CNP/consult
Revue à mi-parcours	Décembre 2021	BAD/GVT/CNP
Rapport d'achèvement	juin 2022	BAD/GVT
Date de clôture du Projet	3 ^{ème} trimestre 2022	CNP/GVT/FAD

4.3. *Gouvernance*

L'expérience de la Banque au Sénégal a montré que les pratiques de gouvernance des projets et les systèmes de contrôle en vigueur sont jugés globalement satisfaisants. Les évolutions positives constatées lors des revues du portefeuille et de la note EPIP, ainsi que l'analyse du système national de passation de marchés, constituent des indicateurs témoignant de la qualité des efforts fournis dans ce domaine. Par ailleurs, le classement du Sénégal s'est amélioré dans l'Indice de Perception de Corruption en 2018, passant du 94^{ème} rang en 2012 au 67^{ème} rang en 2018. Les autorités sénégalaises s'orientent à renforcer cet état de fait d'année en année et plus globalement à consolider la gouvernance dans le pays.

4.4. Durabilité

4.4.1 Les investissements réalisés dans la cadre du projet émanent de l'approche développée par la DER pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes. En ce sens, l'appropriation du projet par le gouvernement sénégalais est assurée de facto. En une année de mise en œuvre, la DER a déjà anticipé des mesures pour faire face aux situations qui mettraient en péril la durabilité de son approche, notamment en mettant en place un département en charge de recouvrement des crédits.

4.4.2 Par ailleurs, la durabilité des investissements du projet est liée à la viabilité des initiatives entrepreneuriales accompagnées dans le cadre du projet. Dans ce sens, la DER dispose d'un mécanisme de sélection qui permet de ne retenir que des initiatives viables et dont la rentabilité est assurée. Par ailleurs, dans le cadre du projet, il est prévu des services aux entreprises financées en vue de garantir leur développement et leur viabilité. En outre, l'approche chaîne de valeur retenue dans le cadre du projet limite les risques de défaillance des entreprises à travers un marché garanti. Enfin, le mécanisme de financement du projet garanti la pérennité et la viabilité des investissements.

4.5. Gestion des risques

Pour les risques identifiés, des mesures d'atténuation sont proposées :

Risque	Niveau	Mesures d'atténuation
Retards dans la mise en œuvre des activités de financement et de recouvrement par les institutions financières	Faible	Mise en place de contrats de performance et d'un dispositif de suivi efficace des actions des institutions financières
Distorsions liées aux fonds publics d'appui à l'entrepreneuriat	Modéré	Veiller à clairement séparer les activités de renforcement des capacités mises en œuvre par les partenaires non financiers de la DER, de celles du financement
Absence de synergies entre les acteurs de l'écosystème	Modéré	Mettre en place des conventions avec les différentes agences nationales d'appui à l'entrepreneuriat notamment l'ADPME et le BMN pour améliorer la synergie des actions selon les compétences et attributions distinctives
Risque politique : utiliser le projet à des fins politiques	Elevé	Faire intervenir davantage le secteur privé, notamment les partenaires financiers (banques et microfinances) dans le processus de sélection en promouvant davantage le cofinancement au détriment de la mise à disposition directe

4.6. Développement des connaissances

Le processus de conception de ce projet offre à la Banque une source de connaissances sur la mise en place d'un projet visant le renforcement et la croissance des MPME à travers un accompagnement financier et technique. Il s'agit d'une expérience innovante fondée sur une approche par la demande en étroite coordination avec les institutions financière privées, les organisations professionnelles, le secteur privé et le gouvernement incluant la plupart des structures d'appui à l'entrepreneuriat au Sénégal. Les leçons tirées de cette expérience renforceront la base de connaissances de la Banque en la matière et pourront servir à améliorer

les opérations dans d'autres contextes. Les informations relatives à cette expérience seront disponibles au public par les canaux de communication de la Banque.

V. CADRE JURIDIQUE

5.1. *Instruments juridiques*

Pour le financement du projet, un accord de prêt sera conclu entre la République du Sénégal et la Banque pour les ressources BAD et un accord de prêt entre le Fonds et la République du Sénégal pour les ressources FAD.

5.2. *Conditions associées à l'intervention de la Banque et du Fonds*

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur des Prêts

5.2.1 L'entrée en vigueur des accords de prêt sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque et du Fonds, des conditions prévues à la Section 12.01 des Conditions générales applicables aux Accords de Prêt et aux Accords de Garantie de la Banque et du Fonds (Entités souveraines).

B. Conditions préalables au premier décaissement des ressources des prêts.

5.2.2 Outre l'entrée en vigueur des accords de Prêt, le premier décaissement des ressources des prêts sera subordonné à la réalisation par l'Emprunteur, à l'entière satisfaction de la Banque/du Fonds, des conditions suivantes :

- i) fournir la preuve de l'engagement du cofinancement à contribuer au financement du Projet ;
- ii) fournir la preuve de la désignation du Délégué Général comme coordonnateur du Projet et du chef de projet ainsi que du recrutement du personnel clé, à savoir le comptable et le spécialiste en passation de marchés. Les qualifications et expériences de ce personnel auront au préalable été jugées satisfaisantes par la Banque/le Fonds ;
- iii) fournir la preuve de la signature d'un accord de rétrocession entre l'Emprunteur et la DER relatif aux ressources BAD et d'un accord de rétrocession relatif aux ressources FAD. Les conditions et modalités desdits accords devront au préalable avoir été jugées satisfaisantes par la Banque/le Fonds ; et
- iv) fournir à la Banque et au Fonds la preuve de l'ouverture d'un compte dédié pour chaque mécanisme de financement (prêt direct de la DER, co-financement et garantie).

Condition préalable relative au premier décaissement de la phase pilote représentant 50% des ressources destinées aux crédits octroyés dans le cadre du mécanisme de la mise à disposition :

- i) soumettre à la Banque, pour avis de non-objection, le manuel de financement révisé ainsi que le modèle révisé de convention de financement qui sera signée entre la DER et les institutions financières partenaires (IFP) prenant en compte les normes sur la Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT).

Condition préalable relative au premier décaissement de la phase complémentaire représentant 50% des ressources destinées aux crédits octroyés dans le cadre du mécanisme de la mise à disposition :

- i) Fournir à la Banque la preuve de l'utilisation jugée satisfaisante par la Banque des ressources décaissées au titre de la première tranche (phase pilote).

Conditions préalables relatives au premier décaissement des ressources à décaisser dans le cadre du mécanisme de la garantie :

- i) Fournir à la Banque la convention signée entre la DER et les IFP dans le cadre de la mise en place de la garantie dont les termes et conditions auront été au préalable été jugés satisfaisants par la Banque.

C. Autres conditions : L'Emprunteur devra en outre :

- i) Elaborer et transmettre au Fonds, au plus tard six (6) mois après la mise en vigueur des prêts, un manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet ; et
- ii) Fournir au plus tard six (6) mois après le premier décaissement des prêts la preuve du recrutement du reste du personnel clé de l'UGP, à savoir l'assistant du responsable administratif et financier (RAF), le spécialiste en suivi-évaluation, le spécialiste en structuration des chaînes de valeur, le spécialiste en risque environnemental et social et le spécialiste en genre.
- iii) Fournir, au plus tard six (6) mois après la mise en vigueur des prêts la preuve de la création du comité de financement chargé de superviser les activités relatives au dispositif de financement de l'entrepreneuriat.

5.3. *Conformité avec les politiques de la Banque*

Ce projet est conforme aux politiques applicables de la Banque. Il sera exécuté dans le cadre de la stratégie d'intervention de la Banque au Sénégal définie dans le DSP (2016-2020) approuvé par le Conseil ainsi que la stratégie décennale (2013-2022) de la Banque.

VI – RECOMMANDATION

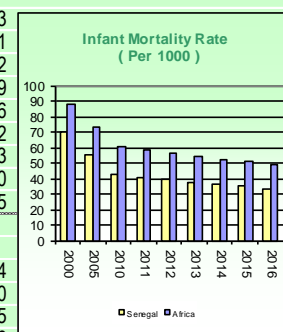
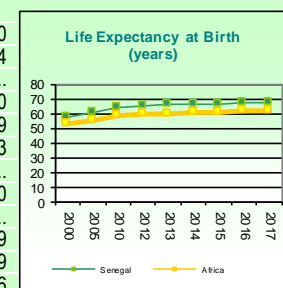
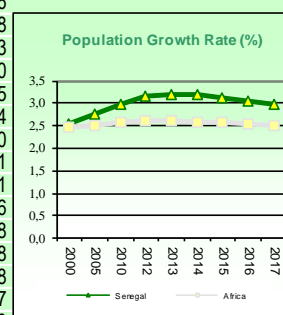
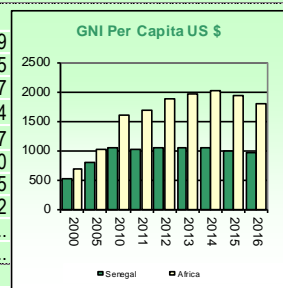
La Direction recommande que les Conseils d'administration approuvent la proposition d'un prêt BAD ne dépassant pas **48, 828 millions d'EUR** et d'un prêt FAD ne dépassant pas **10,00 millions d'UC** à la République de Sénégal pour financer le Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes première phase (PAVIE I) décrit ci-dessus.

Annexe I : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Sénégal

Senegal

COMPARATIVE SOCIO-ECONOMIC INDICATORS

	Year	Senegal	Africa	Developing Countries	Developed Countries
Basic Indicators					
Area ('000 Km ²)	2017	197	30 067	80 386	53 939
Total Population (millions)	2017	16,1	1 184,5	5 945,0	1 401,5
Urban Population (% of Total)	2017	43,8	39,7	47,0	80,7
Population Density (per Km ²)	2017	83,4	40,3	78,5	25,4
GNI per Capita (US \$)	2016	950	2 045	4 226	38 317
Labor Force Participation *- Total (%)	2017	57,5	66,3	67,7	72,0
Labor Force Participation **- Female (%)	2017	45,3	56,5	53,0	64,5
Sex Ratio (per 100 female)	2017	96,7	0,801	0,506	0,792
Human Develop. Index (Rank among 187 countries)	2015	162
Popul. Living Below \$ 1.90 a Day (% of Population)	2011	38,0	39,6	17,0	...
Demographic Indicators					
Population Growth Rate - Total (%)	2017	3,0	2,6	1,3	0,6
Population Growth Rate - Urban (%)	2017	3,6	3,6	2,6	0,8
Population < 15 years (%)	2017	43,7	41,0	28,3	17,3
Population 15-24 years (%)	2017	19,4	3,5	6,2	16,0
Population >= 65 years (%)	2017	2,9	80,1	54,6	50,5
Dependency Ratio (%)	2017	87,2	100,1	102,8	97,4
Female Population 15-49 years (% of total population)	2017	24,1	24,0	25,8	23,0
Life Expectancy at Birth - Total (years)	2017	67,7	61,2	68,9	79,1
Life Expectancy at Birth - Female (years)	2017	69,5	62,6	70,8	82,1
Crude Birth Rate (per 1,000)	2017	36,2	34,8	21,0	11,6
Crude Death Rate (per 1,000)	2017	5,6	9,3	7,7	8,8
Infant Mortality Rate (per 1,000)	2016	33,6	52,2	35,2	5,8
Child Mortality Rate (per 1,000)	2016	47,1	75,5	47,3	6,8
Total Fertility Rate (per woman)	2017	4,9	4,6	2,6	1,7
Maternal Mortality Rate (per 100,000)	2015	315,0	411,3	230,0	22,0
Women Using Contraception (%)	2017	22,5	35,3	62,1	...
Health & Nutrition Indicators					
Physicians (per 100,000 people)	2016	6,8	46,9	118,1	308,0
Nurses and midwives (per 100,000 people)	2016	30,9	133,4	202,9	857,4
Births attended by Trained Health Personnel (%)	2015	53,2	50,6	67,7	...
Access to Safe Water (% of Population)	2015	78,5	71,6	89,1	99,0
Access to Sanitation (% of Population)	2015	47,6	51,3	57	69
Percent. of Adults (aged 15-49) Living with HIV/AIDS	2016	0,4	39,4	60,8	96,3
Incidence of Tuberculosis (per 100,000)	2016	140,0	3,8	1,2	...
Child Immunization Against Tuberculosis (%)	2016	97,0	245,9	149,0	22,0
Child Immunization Against Measles (%)	2016	93,0	84,1	90,0	...
Underweight Children (% of children under 5 years)	2014	12,8	76,0	82,7	93,9
Prevalence of stunting	2014	19,4	20,8	17,0	0,9
Prevalence of undernourishment (% of pop.)	2015	11,3	2 621	2 335	3 416
Public Expenditure on Health (as % of GDP)	2014	2,4	2,7	3,1	7,3
Education Indicators					
Gross Enrolment Ratio (%)					
Primary School - Total	2016	83,1	106,4	109,4	101,3
Primary School - Female	2016	87,9	102,6	107,6	101,1
Secondary School - Total	2016	48,1	54,6	69,0	100,2
Secondary School - Female	2016	48,4	51,4	67,7	99,9
Primary School Female Teaching Staff (% of Total)	2016	32,9	45,1	58,1	81,6
Adult literacy Rate - Total (%)	2013	42,8	61,8	80,4	99,2
Adult literacy Rate - Male (%)	2013	52,8	70,7	85,9	99,3
Adult literacy Rate - Female (%)	2013	33,6	53,4	75,2	99,0
Percentage of GDP Spent on Education	2015	7,1	5,3	4,3	5,5
Environmental Indicators					
Land Use (Arable Land as % of Total Land Area)	2015	16,6	8,6	11,9	9,4
Agricultural Land (as % of land area)	2015	46,1	43,2	43,4	30,0
Forest (As % of Land Area)	2015	43,0	23,3	28,0	34,5
Per Capita CO2 Emissions (metric tons)	2014	0,6	1,1	3,0	11,6



Sources : AfDB Statistics Department Databases; World Bank: World Development Indicators;

last update :

May 2018

UNAIDS; UNSD; WHO, UNICEF, UNDP; Country Reports.

Note : n.a. : Not Applicable ; ... : Data Not Available. * Labor force participation rate, total (% of total population ages 15+)

** Labor force participation rate, female (% of female population ages 15+)

Annexe II : Tableau du portefeuille des projets de la BAD au Sénégal

2.1 Projets nationaux actifs

Secteur / Opération		Date Approbation	Montant Approuvé (million UC)	Montant Décaissé (million UC)	Taux Décais. (%)	Date limite Décais.
RURAL						
1	Projet de pistes communautaires en appui au PNDL (PPC/PNDL) - OFID	17-juil.-13	7,33	6,48	88,5	31-déc.-19
2	Projet de restauration des fonctions écologiques et économiques du Lac de Guiers (PREFELAG) - FAD - GEF	4-sept.-13 4-sept.-13	15,00 0,96	14,77 0,74	98,5 76,9	25-déc.-19 25-déc.-19
3	Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine - FAD - GAFSP	26-avr.-13 26-avr.-13	2,00 29,24	1,51 23,19	75,6 79,3	31-déc.-19 31-déc.-19
4	Projet de désenclavement des zones de production en appui au programme national de développement local (PDZP/PNDL)	22-juin-18	20,00	0,19	0,9	30-sept.-23
5	Projet d'amélioration de la qualité de l'information climatique pour le renforcement de la résilience des communautés au Sénégal (FSCD)	17-mar-17	0,83	0,01	1,6	31-déc.-19
6	Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE-CV) - prêt BAD - prêt AGTF	17-juil-19	48,83 21,47	0 0	0 0	31-déc.-24
Sous-total			145,66	46,89	32,2	
TRANSPORT						
7	Projet de réhabilitation de la route Dinguiraye-Nioro-Keur-Ayib (DNKA) - FAD	28-mai-14	23,77	17,65	74,2	31-déc.-19
8	Projet de réhabilitation de la route nationale 2 et de désenclavement de l'île à Morphil - BAD	16-déc-15	96,98	41,17	42,4	31-déc.-20
9	Projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et désenclavement des régions du sud - BAD	27-juin-18	68,23 20,07	0,05 0	0,07 0	31-déc.-22
10	Programme de modernisation des Villes (PROMOVILLES)	29-mar-17	91,78	20,59	22,4	31-déc.-20
11	Projet de Train express régional (TER) - BAD	21-juin-17	146,85	61,43	41,8	31-déc.-20
Sous-total			447,68	140,89	31,5	
TIC						
12	Projet de parc de technologies numériques - BAD	21-oct-15	48,93	3,65	7,5	31-déc.-20
ENERGIE						
13	Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL) - BAD	03-oct.-18	29,15	0,12	0,4	31-déc.-22

EAU ET ASSAINISSEMENT						
14	Projet de renforcement de l'alimentation en eau pour multi usages sur l'axe Louga-Thiès-Dakar, à partir de la station de Keur Momar Sarr - BAD	18-nov.-16	52,18	12,03	23,0	30-juin-21
15	Projet sectoriel eau et assainissement (PSEA) - FAD - RWSSI	23-avr.-14 23-avr.-14	20,00 4,82	9,35 2,86	46,8 59,4	30-juin-20 30-juin-20
16	Projet d'appui au programme d'urgence de développement communautaire (PA-PUDC) - BAD	27-sept.-18	48,16	0,12	0,2	31-déc.-22
Sous-total			125,16	24,36	19,4	
SOCIAL						
17	Projet d'appui à l'université virtuelle du Sénégal (PAUVS)	18-déc.-13	3,38	2,22	65,8	31-déc.-19
18	Projet d'appui au développement des compétences et de l'entreprenariat des jeunes dans les secteurs porteurs (PDCEJ)	17-sept.-18	14,00	0,13	0,9	31-déc.-23
Sous-total			17,38	2,35	13,5	
GOUVERNANCE						
19	Projet d'appui à la promotion du secteur privé (PAPSP)	10-sept.-12	4,04	3,20	79,2	30-sept.-19
20	Projet d'appui institutionnel à la mobilisation des ressources et l'attractivité des investissements (PAIMRAI)	17-jul.-19	10,84	0	0	30-aout-23
			14,88	3,20	21,5	
TOTAL			828,84	221,46	26,7%	

2.2 Projets du guichet secteur privé actifs

Garantie Partielle de Crédit

Opération	Date d'approbation	Montant approuvé (million EUR)	Objectifs
Garantie partielle de crédit pour la couverture du risque de change (GPCRC)	09-Sept-2018	342,00	La Garantie partielle de crédit pour la couverture du risque de change (GPCRC) pour un montant total de 470 millions d'euros, dont 342 millions d'euros couverts par la Banque, contribuera à l'atteinte des objectifs suivants : (i) la mobilisation de ressources dans des conditions pérennes et viables pour le financement du PSE ; et (ii) la maîtrise de la viabilité de la dette publique.

Projets du guichet secteur privé

Secteur / Opération	Date Approbation	Montant approuvé (million UC)	Montant décaissé (million UC)	Taux Décais. (%)	Date Clôture
1 Aéroport international Blaise Diagne (AIBD)	17-déc.-10	56,19	56,19	100	5-mars-29
2 Projet de l'autoroute à péage de Dakar - Prêt privilégié	19-juil.-10	7,60	7,60	100	31-déc.-25
3 Projet de centrale électrique de Sendou - Prêt privilégié	25-nov-09	44,15	44,15	100	31-déc.-24
- Prêt supplémentaire	30-oct.-15	4,01	4,01	100	
4 Projet de centrale électrique de Malicounda	27-nov.-18	41,15	0	0	31-déc.36
5 Projet Rizicole de la Compagnie Agricole de Saint Louis du Sénégal (CASL)	22-juin-16	10,96	10,96	100	23-mars-22
6 Ligne de crédit à la BNDE - prêt BAD	24-sept-19	11,98	0	0	31-déc.-28
- prêt AGTF		5,99	0	0	
TOTAL		182,03	122,91	67,5%	

2.3 Projets multinationaux actifs

	Secteur / Opération	Date Approbation	Montant approuvé (million UC)	Montant décaissé (million UC)	Taux Décais. (%)	Date limite Décais.
1	RURAL Programme de renforcement de la résilience au Sahel (P2RS)	16-mars-15	22,25	16,58	74,5	30-juin-20
2	TRANSPORT Projet de construction du pont Trans-Gambien et l'amélioration passage transfrontalier (prêt Sénégal)	16-déc-11	3,18	0,04	1,2	31-déc.-19
3	Projet de construction du pont de Rosso - prêt FAD Sénégal - don FIAf (PAGoDA)	09-déc-16 29-juin-18	7,50 8,01	0,21 0,16	2,8 2,1	31-déc.-20
	Sous-total		18,69	0,41	2,2	
4	ENERGIE Projet énergie de l'OMVG	30-sept-15	42,50	13,62	32,0	31-déc-20
	TOTAL		83,44	30,61	36,7%	

Annexe III : Carte de la zone du projet

